

N° 8/2.11

PREAVIS N° 48/12.10

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 50'000.00 POUR LA DÉCORATION DE LA PLACE DE LA GARE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude du préavis N° 48/12.10, s'est réunie le 15 décembre 2010 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mmes Esther BURNAND, Christine DUBOCHET, Fida KAWKABANI, Anne Françoise COSANDEY, présidente, et de MM André BUCHER, Emmanuel GENTON et Julien WETTSTTEIN.

Mme Sylvie MOREL-PODIO, municipale du Dicastère Jeunesse, Sécurité sociale et Espaces publics était présente et accompagnée de MM Philippe REGAMEY et Stanley MATHEY.

La commission tient à remercier Mme Morel-Podio, MM. Regamey et Mathey pour les explications qu'ils ont données et la présentation enthousiaste de leur travail au sein de la commune de Morges.

1 PRÉAMBULE

Le préavis a été motivé par une demande exprimée lors du Forum des commerçants, concernant la décoration de la place de la Gare. En effet, cette place, une des portes d'entrée de la ville n'est pas du tout accueillante.

Les CFF ont une partie du terrain et la ville une autre. Les CFF ont été contactés, ils ne souhaitent pas participer financièrement à ce projet. Ils demandent que la surface au sol reste libre. L'emprise au sol devra être minimale. Actuellement, il y a deux bacs à fleurs, bas, octogonaux qui sont malheureusement parfois utilisés comme poubelles. Celui qui est placé entre les lampadaires disparaîtra. La décoration choisie est la même que celle du débarcadère CGN, ou de la rue Louis-de-Savoie, avec deux corbeilles de fleurs en hauteur, sur des mâts. La hauteur des mâts dissuadera les vandales. Les fleurs sont cultivées et entretenues par les employés communaux. Il a été souhaité par une commissaire d'éviter les éternels géraniums mais de prévoir une décoration florale originale incluant de la verdure (lierre, etc...) qui puisse rester en hiver.

A noter que les CFF ont prévu d'installer un magasin d'alimentation, Aperto, contre le mur où se trouvent actuellement un parc à vélos, des bancs et des arbres. Des arbres seront abattus, et par conséquent, cette place sera encore moins accueillante.

2 DISCUSSION

La commission a discuté de l'opportunité d'une décoration florale alors que le quartier de la gare va subir de profondes transformations. Or les mâts prévus sont aisément déplaçables et réutilisables à d'autres endroits. Il en existe déjà en ville et au débarcadère CGN, dessinés et fabriqués par les services communaux. D'autre part, la transformation de la place de la Gare n'aura pas lieu avant trois ou quatre ans en étant optimiste.

La place de la Gare est une des entrées de la ville et mériterait une décoration florale, qui lui donnerait un aspect plus accueillant et coloré. En effet, la Ville de Morges est connue pour être très fleurie, partout sauf à la Gare. Les fleurs cultivées par l'Etablissement horticole de la ville sont superbes et font l'admiration de nombreux touristes. Pourquoi n'y en aurait-il pas à la Gare et pas seulement sur les quais ou dans les parcs ?

La discussion a aussi porté sur le prix de cette décoration urbaine, prix que certains commissaires ont jugé trop élevé. Le nombre de mâts prévus pourrait être réduit. Certes le prix d'un mât est évalué à CHF 3000. Mais il faut relever que ces mâts pourront être déplacés et utilisés ailleurs, ce qui rend leur prix plus acceptable. Certains commissionnaires auraient préféré que leur nombre soit réduit à huit ou six au lieu des dix prévus, mais ils se sont ralliés à l'idée que c'est au service concerné d'en décider, en fonction des aménagements existants.

Finalement une majorité de la commission a décidé d'accorder ce crédit à la Municipalité.

3 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.00 pour la décoration de la place de la Gare ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 10'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

Anne Françoise Cosandey

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 février 2011.